

Paris,
le lundi 16 janvier 2017

Émetteur : Samia Souissi, Chef de projet formation - Ucanss - @Mail : formation@ucanss.fr
Françoise Virlovet, Responsable ligne produit - Institut 4.10 - @Mail : fvirlovet@institutquatredix.fr

Objet : Lancement de la formation certifiante SAM MO conduisant au CQP MO RÉNOVÉ - Mars 2017

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss, en partenariat avec les Caisses nationales et l'Institut 4.10, a le plaisir de vous proposer le dispositif rénové de formation institutionnelle des managers opérationnels conduisant au Certificat de Qualification Professionnelle Manager Opérationnel (CQP MO).

Ce dispositif **(1)** a été travaillé avec les Caisses nationales et validé par les partenaires sociaux lors de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du 16 décembre dernier.

Il s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques RH et formation de l'Institution visant à favoriser le développement des compétences et la qualification des salariés du Régime général.

I - FINALITÉS DU DISPOSITIF SAM MO

La professionnalisation des managers, acteurs essentiels de la performance et de l'évolution des organismes de Sécurité sociale, représente un enjeu majeur pour l'Institution.

Ainsi le dispositif SAM MO, Système d'Accompagnement au Management des Managers Opérationnels, vise à :

- accompagner les managers pour relever les défis de l'Institution ;
- faire évoluer les pratiques managériales ;
- créer une identité professionnelle managériale forte.

La rénovation du CQP MO répond à ces enjeux en proposant, pour les managers opérationnels, quels que soient la branche d'appartenance, l'organisme employeur ou la nature du service dont ils relèvent, un dispositif institutionnel :

- permettant d'acquérir et de développer les compétences managériales attendues ;
- certifiant un socle commun de compétences nécessaires à la tenue du poste ;
- diffusant une culture managériale commune au sein de l'Institution.

II - PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE LA FORMATION CERTIFIANTE CQP MO

En réponse aux attentes des organismes et de leurs managers, la formation rénovée :

- s'adresse aux managers nommés afin qu'ils aient les conditions effectives pour développer des compétences managériales ;
- est fondée sur les situations professionnelles rencontrées par les managers dans le cadre de leurs activités ;
- est planifiée sur une durée d'une année pour concilier présence en organisme et suivi de la formation pour le manager ;
- renforce l'accompagnement individuel du manager grâce au tuteur en organisme et au formateur de suivi de l'Institut 4.10 ;
- s'appuie sur des situations vécues et des outils et supports réalisés par le manager au quotidien pour les productions demandées en vue de l'obtention du CQP MO.

III - OBJECTIF DE LA FORMATION CERTIFIANTE CQP MO

La formation professionnalisante menant au CQP MO **(2)** assure l'acquisition du socle de compétences managériales nécessaires à la tenue du poste de manager opérationnel dans un organisme de Sécurité sociale.

Ces compétences managériales sont organisées en cinq domaines de compétences correspondant aux **principales missions du manager opérationnel** :

1. le manager inscrit dans son rôle et ses missions
2. le manager pilote des activités et des performances
3. le manager animateur et entraîneur de son équipe
4. le manager acteur du développement des compétences
5. le manager acteur dans les démarches d'optimisation de son secteur/service.

IV - PUBLIC CONCERNÉ

La formation certifiante CQP MO est destinée aux salariés effectivement nommés **(3)** à un poste de manager opérationnel :

- **débutants**, en vue d'acquérir les compétences managériales fondamentales, dans le cadre d'un **parcours intégral**.

Le parcours de formation certifiant leur est conseillé dès la première année de la prise de poste.

- **avec expérience**, en vue de développer les compétences managériales fondamentales, dans le cadre d'un **parcours individualisé**.

Un positionnement pédagogique avec repérage des acquis sera proposé pour ces managers, à compter du second semestre 2017.

Dans le cadre du dispositif SAM MO, en complément ou préalablement à la formation, un accompagnement à la prise de fonction **(4)**, intitulé « SAM Réussir sa prise de fonction » peut être mobilisé par les organismes pour sécuriser et faciliter la prise de fonction de leurs managers.

V - PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION CERTIFIANTE CQP MO

Le dispositif de formation et de certification a été construit selon les principes suivants :

- Des modalités pédagogiques adaptées au contexte des organismes et des managers (articulation et optimisation des temps de présentiel, de formation à distance et d'alternance...) permettant de concilier formation et tenue du poste :
 - Une présence en centre de formation régulière et espacée dans le temps : une semaine par mois
 - Une présence en organisme plus importante : une alternance de trois semaines post formation
- Un accompagnement renforcé avec un suivi individualisé dans la formation, l'alternance et la préparation à la certification :
 - La mise en place d'un accompagnement individuel avec un nouvel acteur : le formateur de suivi
 - Le renforcement de l'accompagnement tutoral
 - Un accompagnement collectif renforcé avec des temps dédiés à la préparation à la certification
- Des modalités de formation et d'évaluation basées sur les situations professionnelles rencontrées par les managers opérationnels

VI - ARCHITECTURE DU DISPOSITIF

1. Le parcours de formation

Le parcours de formation certifiante CQP MO se décline selon les modalités suivantes :

| | CQP MO rénové |
|---|-------------------------------|
| Amplitude de la formation intégrale | 12 mois |
| Durée de la formation en présentiel | 27 jours répartis sur 7 mois |
| Durée de la FOAD | 6 jours répartis sur 7 mois |
| Durée des temps d'expérimentation en organisme (formation terrain) | 21 jours répartis sur 12 mois |
| Accompagnement par le tuteur | 11,5 jours |
| Accompagnement individuel par le formateur de suivi | 5 jours |
| Accompagnement collectif à l'alternance et à la certification par le formateur de suivi | 13,5 jours |

2. Le contenu de la formation

Le dispositif de formation certifiante CQP MO **(5)**, construit sur une dynamique de professionnalisation, s'articule autour de huit unités de professionnalisation.

Une unité de professionnalisation (UP) répond à un ou plusieurs **objectifs de développement de compétences managériales, mis en œuvre** par le biais **de différents temps formatifs et modalités pédagogiques** (distanciel, présentiel, expérimentation en situation professionnelle).

- UP 1 : Le rôle et les missions du manager opérationnel à la Sécurité sociale (3 jours) **(6)**
- UP 2 : Le pilotage, l'organisation et la supervision des activités (5,5 jours)
- UP 3 : La communication du manager (2 jours)
- UP 4 : L'animation et la mobilisation de l'équipe (4 jours)
- UP 5 : Les fondamentaux du droit du travail et des textes conventionnels (2,5 jours)
-

- UP 6 : L'accompagnement managérial du collaborateur (2 jours)
- UP 7 : L'évaluation et le développement des compétences (4 jours)
- UP 8 : Les démarches d'amélioration dans un contexte de changement (4 jours)

3. Les acteurs de la formation

Le dispositif de formation certifiante CQP MO propose un accompagnement renforcé du manager stagiaire qui mobilise, dans une logique de réussite, un ensemble d'acteurs au sein de l'Institut 4.10 et des organismes.

- **Le responsable de session de l'Institut 4.10**

Le responsable de session SAM MO est chargé de mettre en place le parcours de formation et de certification. Il est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du dispositif.

Il déploie le dispositif selon les règles nationales, organise le déploiement des sessions sur son site de référence et veille à la qualité de la formation.

Il est en charge du suivi de l'assiduité du stagiaire et de la complétude du parcours de formation.

Il coordonne et supervise l'accompagnement réalisé par les formateurs de suivi.

Il gère le processus de certification, organise les jurys locaux et finalise le dossier de certification de chaque candidat à destination de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Il réalise le bilan des sessions déployées et assure le reporting auprès des différentes instances.

- **Le formateur de suivi de l'Institut 4.10**

Le formateur de suivi est un formateur consultant de l'Institut 4.10, expérimenté dans le domaine du management et formé aux techniques d'accompagnement et d'évaluation des compétences.

Il est l'interlocuteur principal du manager stagiaire et du tuteur.

Il accompagne individuellement le manager tout au long de son parcours de professionnalisation et de certification.

Il apporte un soutien méthodologique pour les travaux à conduire en formation, lors des expérimentations en situation professionnelle et pour les réalisations attendues pour la certification.

Il suit individuellement le développement des compétences du manager stagiaire et coordonne l'évaluation des acquis de formation.

- **Le tuteur en organisme**

Le tuteur en organisme est un manager pair expérimenté, autre que le manager hiérarchique du stagiaire.

Il est formé à l'accompagnement et à l'évaluation des compétences.

Il participe au développement des pratiques du manager, accompagne l'expérimentation des situations professionnelles et évalue la progression dans les compétences mises en œuvre sur le terrain.

- **Le responsable ressources humaines**

Le responsable ressources humaines est garant du dispositif SAM MO dans son organisme. Il est chargé de suivre, soutenir le dispositif et de superviser le développement des managers stagiaires.

Il accompagne le tuteur dans sa mission et s'assure de la mise à disposition, pour le stagiaire et le tuteur, des moyens nécessaires à la réalisation du parcours de formation et de certification.

4. L'évaluation et la certification

Le dispositif d'évaluation et de certification du CQP MO (7) prévoit deux types d'évaluation :



- L'évaluation **formative** réalisée par le tuteur et le formateur de suivi (pour les managers en parcours de formation) ;
- L'évaluation **certifiante**, conduite par le jury local, qui mesure la maîtrise, par le candidat, des compétences managériales nécessaires à la réalisation des activités principales du manager opérationnel, selon les critères identifiés dans le référentiel de certification.

L'évaluation **certifiante** s'appuie sur :

- le **livret de synthèse des évaluations formatives** ;
- **un dossier de pratiques professionnelles, élaboré par le stagiaire**, qui témoigne de son parcours et de ses pratiques professionnelles, à travers la description et l'analyse de situations professionnelles représentatives du métier de manager opérationnel ;
- un **entretien** avec le candidat.

VII - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation certifiante CQP MO en parcours intégral s'élève à **9 650 €** en inter.

Ce dispositif certifiant est éligible aux fonds de la professionnalisation ainsi qu'au compte personnel de formation (CPF), avec l'accord du salarié.

VIII - CALENDRIER

Le déploiement du dispositif de formation CQP MO est prévu en deux temps :

- l'ouverture de deux premières sessions, à Lille et à Toulouse, en mars et avril 2017 ;
- l'ouverture de sessions, sur les autres sites, à partir de mai 2017, selon les inscriptions.

La planification des sessions pour le premier semestre 2017 est consultable sur le site de l'Institut à partir du 30 janvier 2017.

IX - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont à réaliser via la procédure d'inscription sur le site de l'Institut 4.10 à partir du 30 janvier 2017.

Pour toute demande d'information complémentaire sur le dispositif, vous pouvez contacter :

- Françoise Virlovet, Responsable ligne produit - Institut 4.10 - @Mail : fvirlouvet@institutquatredix.fr
- Votre conseiller relation client de l'Institut 4.10

(1) Vous trouverez en annexe de cette lettre les référentiels CQP MO validés en CPNEFP du 16 décembre 2016.

(2) Voir le référentiel de formation en annexe.

(3) La DPM (détection de potentiel managérial) pourra être mobilisée préalablement à une nomination à un poste de manager opérationnel. Ce dispositif rénové fera l'objet d'une information spécifique en janvier 2017.

(4) Le dispositif « SAM Réussir sa prise de fonction » fera l'objet d'une information spécifique en janvier 2017.

(5) Voir les fiches catalogue de l'Institut 4.10 disponibles courant janvier 2017.

(6) Le nombre de jours indiqué correspond uniquement à la formation présentielle.

(7) Voir le référentiel de certification en annexe

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique BARRIÈRE
Directeur délégué

Document(s) annexe

(s) :

- Référentiels CQP MO CPNEFP - 16 décembre 2016,

